

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : le 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Éric DEJEAN-SERVIÈRES, Lydie FAURE, Olivier POULAIN, Catherine FAUCHE, Patrick POTTIER, Benoist PALLEE, Paul DOITEAU-LEVEE,

Étaient absents : Corinne GUILLON (pouvoir à Josette MUSSET), Françoise MAIRESSE (pouvoir à Lydie FAURE),

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIÈRES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 3 novembre 2023
- Point urbanisme
- Délibération pour modification de la dénomination du poste de notre secrétaire Sabrina TERRYN
- Délibération pour modification du coût des travaux d'enfouissement du MILAN TR1
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 NOVEMBRE 2023 :

Le compte rendu du conseil municipal du 3 novembre est validé par tous les membres du conseil présents.

POINT URBANISME :

Point urbanisme non abordé. Il sera fait au prochain conseil

DELIBERATION POUR MODIFICATION DE LA DENOMINATION DU POSTE DE NOTRE SECRETAIRE SABRINA TERRYN :

Madame le Maire explique que la délibération faite en 2020 pour une création de poste de secrétaire de mairie, mentionnait « Agent administratif ». Sabrina TERRYN ayant le titre de « REDACTEUR », la trésorerie nous demande une nouvelle délibération. Madame Le Maire précise que cela ne change rien à sa rémunération.

Après délibération, le conseil accepte la modification de la dénomination du poste de Sabrina TERRYN.

DELIBERATION POUR MODIFICATION DU COUT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES AU MILAN TR1 :

Madame Le Maire informe le conseil que suite à une modification à la fois du coût et de la répartition entre les sections d'investissement et de fonctionnement concernant les travaux d'enfouissement des lignes au Milan TR1, SIEGE nous demande une nouvelle délibération comme suit :

- En section investissement : 15.442€ au lieu de 12.767€
- En section de fonctionnement : 8.750€ au lieu de 15.417€

Soit une baisse globale de -3.992€

Après délibération l'ensemble du conseil accepte cette modification du coût et de la répartition.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Madame Le Maire informe le conseil des résultats de l'INSEE concernant le recensement du Noyer en Ouche.

- Population municipale : 219
- Population comptée à part : 5

Soit population totale : 224 habitants

Madame Le Maire précise qu'il s'agit uniquement des résidences principales. Les résidents secondaires étant comptabilisés dans leur résidence principale pour éviter les doublons.

Madame Le Maire informe le conseil qu'INTERCOM va se charger d'aménager la mare du Long Bois sur la route de Beaumont.

TOUR DE TABLE :

Patrick POTTIER est agréablement surpris du succès du Goûter de Noël.

Il propose Véronique BONNAUDET pour l'an prochain, si nous souhaitons organiser un spectacle pour les enfants,

Lydie FAURE a assisté à la commission éducation et nous confirme qu'il n'y a que trois enfants du Noyer scolarisés à Mesnil en Ouche pour l'année 2023/2024.

Catherine FAUCHE fait remarquer que le trou devant la maison de Madame BIRON à enfin été rebouché par INTERCOM.

Concernant le concert de Noël à l'église, une habitante du Noyer en Ouche lui aurait fait part qu'elle estimait la prestation d'Emilie TALLET trop chère (pour rappel 300€) et qu'elle n'a pas apprécié le concert. C'est une appréciation isolée car beaucoup d'habitants ont manifesté un avis contraire.

Benoist PALLEE demande si nous pouvons encore fournir du pétrole à un habitant du Noyer pour se chauffer. Madame Le Maire rappelle que l'an dernier il avait été convenu de compenser la hausse du pétrole mais en aucun cas lui financer tout son chauffage. Elle estime que ce n'est pas juste vis-à-vis des autres habitants.

Éric DEJEAN-SERVIÈRES fait remarquer que cet habitant dépense beaucoup plus pour certaines choses moins indispensables que son chauffage.

Patrick POTTIER propose que nous l'aidions à diminuer lesdites dépenses afin de lui permettre de financer son chauffage.

Madame Le Maire rappelle qu'on lui a proposé un nouveau logement l'été dernier qu'il a refusé sous prétexte que c'était une résidence « seniors » alors que cette résidence s'adresse à des personnes autonomes à partir de 60 ans. Elle avait en plus l'avantage d'être en plein centre-ville ce qui était pratique pour lui qui n'est pas véhiculé.

Patrick évoque le CCAS de l'INTERCOM de Bernay qui pourrait peut-être apporter leur aide. Madame Le Maire s'engage à se renseigner.

Après délibération, le conseil accepte de lui fournir deux bidons de pétrole.

Séance levée à 19 heures

Josette MUSSET
Le Maire,


